



École catholique  
**Franco-Terrace**

# **Guide des parents**

**2009-2010**

## **Guide des parents**

	<b><u># de l'article</u></b>	<b><u>Page</u></b>
Accidents .....	23.	6
Activités parascolaires .....	5.	2
Allergies .....	28.	6
Arrivées à l'école .....	3.	1
Bicyclettes .....	6.	2
Bulletins .....	21.	5
Chaussures .....	7.	2
Costume d'éducation physique .....	19.	4
Départ de l'école après les classes .....	8.	2
Devoirs et travaux à la maison .....	9.	2
Dîner à l'école .....	22.	5
Discipline générale .....	11.	3
Dispense de la récréation .....	10.	2-3
Domage(s) causé(s) à la propriété de l'école .....	25.	6
Entrevues et rendez-vous .....	20.	5
Fermeture de l'école en cas d'urgence .....	27.	6
Horaire pour les classes de la maternelle à la 8ième année	12.	3
Maladies contagieuses .....	29.	7
Membres du personnel pour l'année scolaire .....	14.	3
Programme « Bonne arrivée » .....	4.	1
Retenue .....	15.	4
Sac d'école .....	26.	6
Salles de toilettes .....	17.	4
Surveillance .....	14.	3-4
Suspension et renvoi .....	16.	4
Téléphone .....	24.	6
Terrain de l'école .....	18.	4
Visiteurs à l'école .....	1.	1
Zone d'embarquement pour autobus .....	2.	1

1. **VISITEURS À L'ÉCOLE :**

Selon la loi en éducation, toutes personnes (**incluant les parents**) autres que les employés du conseil scolaire et les élèves inscrits à cette école **doivent se présenter au bureau dès leur arrivée à l'école.** En vous présentant au bureau, **vous aurez à signer le carnet de visiteurs et porter un macaron « visiteurs »** et ce pour assurer la sécurité de tous/toutes nos élèves.

2. **ZONE D'EMBARQUEMENT POUR AUTOBUS :**

Le terrain de stationnement **n'est pas accessible aux parents /tuteurs pendant les heures suivantes :** 8h15 à 8h30 a.m. et 2h40 à 3h00 p.m.

Il y a un endroit désigné entre l'école et la garderie où vous devez ramasser ou déposer votre enfant. De plus, il y a plusieurs endroits sécuritaires sur la rue Cartier du côté de l'école que vous pouvez aussi utiliser.

3. **ARRIVÉES À L'ÉCOLE :**

- a) Pour des raisons de sécurité, nous vous informons qu'il n'y a pas de surveillance dans la cour d'école avant 8h15 le matin et 12h10 l'après-midi.
- b) Les élèves doivent demeurer sur la cour de l'école après leur arrivée.
- c) Le midi, quand il pleut ou fait trop froid, nous vous suggérons de ne pas envoyer votre enfant trop tôt à l'école. La cloche ne sonne qu'à 8h15 et 12h30.

4. **PROGRAMME « BONNE ARRIVÉE »:**

Le programme de vérification de bonne arrivée permet à l'école de confirmer l'absence ou le retard de l'élève auprès de ses parents. La secrétaire de l'école effectue cette vérification en téléphonant au domicile ou au lieu de travail des parents.

**Processus:**

- On encourage les parents à téléphoner l'école et aviser le personnel du bureau de l'absence ou du retard de leur enfant. Cette information est consignée dans un registre quotidien.
- Les enseignantes et enseignants effectuent le relevé des présences à 8h30 et à 12h30.
- Les feuilles de présences sont alors apportées au bureau.
- La secrétaire téléphone aux parents des élèves absents lorsqu'aucun appel de leur part n'a été consigné dans le registre quotidien.
- Si la secrétaire ne parvient pas à rejoindre les parents chez eux, elle téléphone à leur lieu de travail. Faute de pouvoir prendre contact et si on estime qu'il y a lieu de s'inquiéter, on compose alors les numéros d'urgence.

- S'il est impossible de rejoindre les parents à leur domicile, leur lieu de travail ou aux numéros d'urgence, ou si on s'inquiète au sujet de l'élève, on en avise immédiatement la direction de l'école.

5. **ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :**

Les élèves bénéficient d'un programme de sports et de récréation (ballon-volant, improvisation, etc...) qui contribue à les tenir en bonne santé tout en leur inculquant le sens des responsabilités, l'esprit d'équipe et la discipline personnelle. Ce programme de sport et de récréation est sous la surveillance des enseignant(e)s et personnes de soutien.

6. **BICYCLETTES :**

En arrivant à l'école, chaque élève doit placer et barrer sa bicyclette aux endroits indiqués.

7. **CHAUSSURES :**

Les élèves doivent se procurer une paire d'espadrilles, **sans semelles noires**, qu'ils doivent chausser lorsqu'ils arrivent à l'école. Ces espadrilles sont exigées parce que l'élève ne peut pas porter en classe les souliers ou les bottes qu'il porte à l'extérieur. Ceci est demandé dans le but de favoriser la propreté de l'école.

8. **DÉPART DE L'ÉCOLE APRÈS LES CLASSES :**

Tous les élèves qui ne participent pas à une activité (sportive, club d'art, club de devoir) ou qui ne sont pas gardés en retenue, doivent quitter l'école immédiatement après la fin des classes.

9. **DEVOIRS ET TRAVAUX À LA MAISON :**

- a) Les élèves effectuent à la maison les travaux qui leur sont assignés ou qu'ils n'ont pas complétés en classe. Il serait bon que l'élève connaisse la matière qui lui donne le plus de difficulté et de revoir ce qui a été vu durant la journée.
- b) En éducation, le foyer et l'école forment un tout et des liens de communication sont nécessaires; ainsi on demandera la signature des parents dans les agendas, à certains travaux d'élèves ou de tests, pour s'assurer qu'ils se rendent compte du progrès accompli par leur enfant.

10. **DISPENSE DE LA RÉCRÉATION :**

- a) Seul l'élève qui relève de maladie obtiendra la permission de rester dans l'école pendant les récréations; il devra, pour cela, être muni d'un billet signé par ses parents ou médecin, expliquant la raison pour laquelle il ne peut pas aller en récréation.
- b) Un élève qui est suffisamment en santé pour revenir à l'école après une grippe ou un rhume l'est aussi pour aller dehors à la récréation.
- c) Quelques minutes à l'extérieur ne feront que du bien pour votre enfant.
- d) S'il pleut ou fait trop froid, les élèves ont leur récréation à l'intérieur.

11. **DISCIPLINE GÉNÉRALE :**

- a) À l'école, nous exigeons une attitude de coopération et de bonne entente. Toutes infractions telles que mauvaise conduite habituelle, le manquement aux règlements, l'impolitesse envers l'un des membres du personnel, l'emploi d'un langage grossier et vulgaire, l'intimidation, les travaux et devoirs non faits, le dommage causé à la propriété, sont considérées comme sérieuses. **S'il vous plaît, référez-vous au code de conduite.**

12. **HORAIRE POUR LES CLASSES DE LA MATERNELLE à la 8e ANNÉE:**

- 8h30 - Début des classes pour les élèves  
O'Canada et prière  
10h00 - Récréation  
11h45 - Dîner  
12h30 - Début des classes pour tous  
13h45 - Récréation  
14h45 - Fin des classes

13. **MEMBRES DU PERSONNEL POUR 2007-2008 :**

SCOTT Caroline	Directrice
BOURGEOIS Kathlyne	Maternelle à la 3 <sup>e</sup> année
GAGNON Frédéric	4 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> année
SCOTT Caroline	Enfance en difficulté
COMMISSO Jacqueline	Temps de préparation
VACHON Hélène	Bibliotechnicienne
VACHON Hélène	Secrétaire
GAGNÉ Danielle	Conciergerie
RUSSELL Mary-Pat	Conciergerie
SUTHERLAND Guylaine	Garde du dîner

14. **SURVEILLANCE :**

Le personnel de l'école agit comme surveillants à l'intérieur ou à l'extérieur à différents moments de la journée.

- a) Avant la rentrée du matin de 8h15 à 8h30  
b) Aux récréations de l'avant-midi 10h00 à 10h15  
c) Avant la rentrée de l'après-midi 12h10 à 12h30  
**(Pour tous les élèves)**  
d) Aux récréations de l'après-midi 13h45 à 14h00  
e) À la sortie de l'après-midi 14h45 à 15h00

Afin d'exercer une surveillance étroite, le personnel sera en surveillance à chacun des moments de la journée ci-haut mentionnés. Si votre enfant a des problèmes, c'est son droit d'en aviser le surveillant de garde.

15. **RETENUE :**

Au cours de la journée scolaire, si un enseignant ou la directrice n'est pas satisfait du rendement ou de la conduite d'un élève, il se peut qu'une retenue soit imposée. L'élève est tenu de se conformer à la retenue qui lui est imposée.

Les retenues imposées par l'enseignant se passent dans la salle de classe sous surveillance.

Les retenues imposées par la directrice se passent dans un local désigné par cette dernière.

Les parents seront avisés par téléphone ou notes.

16. **SUSPENSION ET RENVOI :**

Un élève peut être suspendu de l'école par la directrice pour avoir enfreint un règlement de l'école.

17. **SALLES DE TOILETTES :**

L'avant-midi et l'après-midi, chaque élève peut se rendre à la salle de toilettes. Le tout doit se dérouler dans une atmosphère de propreté et il est interdit d'y flâner. Les élèves ne doivent s'y trouver qu'en cas de nécessité.

Les parents nous rendraient un précieux service, en avertissant l'enseignant de l'irrégularité de leur enfant.

18. **TERRAIN DE L'ÉCOLE :**

- a) Tout étudiant doit demeurer dans les limites du terrain de l'école.
- b) Il est interdit de s'entasser devant les entrées.
- c) Il est également interdit de jouer dans la forêt entourant la cour de l'école.
- d) Les élèves ne doivent pas sortir de la cour de l'école sans la permission.

19. **COSTUME D'ÉDUCATION PHYSIQUE :**

Les espadrilles et un vêtement convenable d'éducation physique sont obligatoires pour les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année. Ces espadrilles ne devront pas être portées à l'extérieur.

20. **ENTREVUES ET RENDEZ-VOUS :**

Les parents désireux de rencontrer la direction ou un enseignant pour une entrevue doivent téléphoner et prendre un rendez-vous au numéro 825-9756. Les entrevues sont d'excellentes rencontres pour discuter du rendement de votre enfant. N'hésitez pas de nous contacter afin de prendre un rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant.

21. **BULLETINS :**

Au cours de l'année scolaire, il y a remise de bulletins pour tous les élèves de la maternelle à la 8<sup>ème</sup> année.

Une lettre circulaire vous informera de la date et l'heure de la remise des bulletins à chaque trimestre. Des entrevues seront organisées afin de vous permettre de discuter avec nous du progrès de votre enfant.

22. **DÎNER À L'ÉCOLE :**

Les élèves qui dînent à l'école sont supervisés par la garde du dîner. Les dîneurs doivent observer les règlements de bonne conduite avant, pendant et après le dîner. Ces règlements visent à établir un certain calme pendant le repas.

- s'asseoir tranquille pour manger,
- manger proprement,
- parler à voix basse,
- écouter les directives du surveillant.

**Les élèves qui dînent à l'école n'ont pas la permission de sortir de la cour d'école sans note ou appel téléphonique du parent.**

23. **ACCIDENTS :**

**Si votre enfant est blessé ou malade à l'école, nous communiquerons avec vous et nous donnerons seulement les premiers soins. Il est important que votre enfant sache où vous rejoindre. Le nom d'un ami ou d'un voisin qui s'occuperait de votre enfant pourrait nous être très utile en cas d'urgence.**

24. **TÉLÉPHONE :**

Les élèves n'auront plus la permission d'utiliser le téléphone de l'office sauf dans le cas d'une urgence. **Les élèves qui oublieront d'apporter leur dîner pour activités sportives, n'est pas une urgence.**

25. **DOMMAGE(S) CAUSÉ(S) À LA PROPRIÉTÉ DE L'ÉCOLE :**

Si un élève endommage, détruit, perd ou utilise d'une mauvaise façon la propriété scolaire ou en ne suivant pas les règlements de l'école, peut être obligé de rembourser le conseil scolaire pour les dommages causés.

26. **SAC D'ÉCOLE :**

Par mesure de protection et de propreté pour les manuels, les cahiers et le matériel scolaires, chaque élève doit posséder son sac d'école et il doit s'en servir régulièrement.

27. **FERMETURE DE L'ÉCOLE EN CAS D'URGENCE :**

Occasionnellement, il se pourrait que nous soyons dans l'obligation de fermer l'école à un moment inattendu soit à cause d'une tempête de neige, système de chauffage défectueux, manque d'eau ou d'électricité, incendie, etc. Lorsqu'une urgence se présente, nous devons retourner les élèves à la maison. Dans le passé, plusieurs élèves ont trouvé la maison

fermée à clé à leur arrivée et ne sachant pas quoi faire, surtout les plus jeunes.

Parfois les deux parents ou gardien(ne)s sont au travail, en visite ou au magasin, etc. Ayant présent à l'esprit ce fait et surtout à cause de l'impossibilité de connaître à l'avance les urgences, nous venons vous demander de faire des arrangements avec votre/vos enfant(s) si une pareille situation nous obligerait à fermer l'école à cause d'une urgence.

Chaque parent ou gardien(ne) devrait se faire un devoir de faire des arrangements avec des voisins ou amis qui pourraient accueillir votre/vos enfant(s) si une situation urgente se présentait et que nous serions dans l'obligation de fermer l'école et que vous seriez absent de la maison à ce moment là. Votre coopération serait grandement appréciée à ce sujet.

**Tout parent sera avisé avant le retour de leur enfant à la maison.**

**28. ALLERGIES:** Nous avons des élèves dans notre école avec des allergies. Suite à la lettre que vous avez déjà reçue, ne pas envoyer rien qui contient des arachides et des noix.

**29. MALADIES CONTAGIEUSES :**

Le département de la santé publique de la région de Thunder Bay nous informe que les maladies suivantes sont considérées comme contagieuses :

Varicelle	(Chicken Pox)
Infection à la gorge	(Epidemic « Strep » Sore Throat)
Jaunisse infectieuse	(Infectious Jaundice)
Rougeole	(Measles – Red)
Rubéole	(Measles – German)
Oreillons	(Mumps)
Poliomyélite	(Poliomyelitis)
Fièvre scarlatine	(Scarlet Fever)
Typhoïde	(Typhoid)
Coqueluche	(Whooping Cough)
Poux	(Head Lice)
Impetigo	(Impetigo)
Yeux Rouges	(Pink Eyes)
Vers Intestinaux	(Pinworms – Ringworms)
Gale, démangeaison	(Scabies – The Itch)

Si votre enfant se présente à l'école avec l'une ou l'autre de ces maladies contagieuses, nous nous verrons dans l'obligation de le retourner à la maison et : **1)** d'exiger une note du médecin pour son retour à l'école **ou 2)** de le garder à la maison pour une période de temps.